

Qualiclimafroid : vers une certification !

Lors de son Assemblée Générale du 22 Mai, l'association Qualiclimafroid a décidé d'évoluer de la qualification vers la certification.

Pour l'instant, l'association attribue après audit deux qualifications - Qualifroid et Qualiclimate - avec un certain succès. Fin 2006, elle recense 509 entreprises qualifiées, dont 294 possèdent les deux qualifications à la fois. Il lui reste encore fort à faire, puisqu'elle estime que parmi les 3000 à 4000 entreprises de froid françaises, 600 à 1000 ont vocation à être quali-

fiées, auxquelles il faut ajouter un nombre probablement supérieur d'entreprises de climatisation.

Pour valoriser davantage ces qualifications et les faire mieux reconnaître, Qualiclimafroid s'engage donc dans un processus de certification. Il portera d'abord sur l'association elle-même qui, en un peu moins de deux ans et pour un coût initial de 25 000 € environ, compte devenir organisme accrédité COFRAC pour délivrer ensuite des certifications.

En effet, si Qualifroid est

aujourd'hui la seule qualification existante en froid, l'association doit faire face à une certaine concurrence pour Qualiclimate, notamment les certificats Qualifélec Th1, Th2 ou Th3 et Qualibat 541, 542, 5412, 5413, 5414, 5422, 5522 ou 5523, qui la pousse à vouloir améliorer le prestige et la notoriété des certificats qu'elle délivre. Qualiclimafroid souligne pourtant que ses propres certificats ne reposent pas seulement sur un examen sur dossier, mais comportent un audit avec visite de l'entreprise et examen d'un chantier.